

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Sport de haut niveau</b>	<b>287</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le règlement budgétaire et financier,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

**ENTENDU** les interventions de Jean GOYCHMAN, Denis LA MACHE, Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Laurence GARNIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 11 500 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 4 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme 287 "Sport de haut niveau"

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pascale DEBORD absente lors du vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs